JACQUES-ANDRE HAURY 48, CH. DU VILLAGE 1012 LAUSANNE Tél. 021 728 28 00 Fax 021 728 58 01 Mobile 079 704 29 35 jacques-andre@haury.ch

RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION

chargée d'examiner les postulats :

- Alain Gilliéron et consorts en faveur d'une école secondaire sans voies différenciées jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire
- Marcel-David Yersin et consorts pour des degrés 7/8/9 de la scolarité obligatoire à deux voies de formation

La minorité de la commission, formée de Mmes et MM. François Brélaz, Christine Chevalley, Fabienne Despot,, Dominique Kohli, Rémy Pache, Laurent Wehrli et du soussigné, vous recommande de ne pas transmettre ces deux postulats au Conseil d'Etat.

Pour M. Zwahlen, l'un des deux signataires du postulat Gilliéron, il s'agit d' « une question sensible, qu'il convient de traiter sans a priori ». Belle déclaration! Mais quand on sait que Mme la Cheffe du Département a déjà publiquement exprimé sa préférence pour la « voie unique », la prise en considération de ces deux postulats n'a pas la portée politique d'une simple étude de la question, mais bien d'un encouragement à transformer notre école secondaire dans le sens d'une suppression des voies différenciées. Et ce signe politique, la minorité de votre commission refuse de le donner.

L'école actuelle donne-t-elle entière satisfaction? A cette question, la réponse est évidemment négative. Si tel n'était pas le cas, personne ne proposerait de modifications, et les deux postulats que nous examinons n'auraient pas été déposés. Mais l'insatisfaction n'est pas la même pour tous.

Pour nous, l'école a d'abord une mission pédagogique, une mission de formation. Or beaucoup d'indicateurs montrent que cette mission est imparfaitement remplie. Trop d'élèves parviennent au terme de leur scolarité sans disposer des connaissances et des compétences nécessaires à la poursuite de leur formation. C'est le cas de certains élèves issus de la VSO qui ne remplissent pas les exigences nécessaires à une formation professionnelle. Mais c'est aussi le cas d'un certain nombre d'élèves issus de la VSB, qui n'ont pas les bases nécessaires à une formation gymnasiale. La question est donc la suivante : comment améliorer l'enseignement pour qu'il permette à un plus grand nombre d'élèves d'atteindre les objectifs du plan d'étude? Pour répondre à cette question, il faut prendre le temps d'une analyse détaillée. Ce n'est pas le cheminement adopté par les postulants, qui commencent par proposer une solution. Par analogie avec une démarche médicale, on pourrait dire qu'ils proposent une thérapie avant même d'avoir pris la peine de poser un diagnostic.

Le présent rapport évoque un certain nombre de questions non résolues. Il tend à démontrer que la priorité accordée par les postulants à la réorganisation des filières du cycle secondaire est une démarche prématurée et potentiellement nuisible à nos élèves.

1. La pédagogie « centrée sur l'élève »

Depuis près de trente ans, notamment sous l'influence des travaux de Jean Piaget, notre école publique a progressivement adopté ce qu'on appelle les « pédagogies actives », dans lesquelles l'enfant est au centre du processus d'apprentissage. « Maîtrise du français » a inauguré ce renouvellement des méthodes pédagogiques. Mais de nombreux travaux, d'abord aux Etats-Unis, ont établi les limites de ces pédagogies dites « actives » et proposent le développement d'un enseignement explicite, progressif et dirigé par le professeur. Ces études établissent en particulier que ce sont surtout les élèves les moins favorisés qui pâtissent le plus de ces pédagogies « actives ».

Le 4 octobre 2005, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat un postulat Dominique Kohli demandant que le Conseil d'Etat se détermine sur les études comparant les performances de ces diverses pédagogies. Cette question est fondamentale. Et c'est par là qu'il faut commencer. Il n'est pas admissible que, après près de deux ans, nous n'ayons pas obtenu de réponse à ce postulat. Si, comme nous le pensons, les choix pédagogiques retenus lors de l'introduction d'EVM en 1996 sont défavorables aux apprentissages des élèves, tout particulièrement des moins favorisés, c'est évidemment sur ces choix pédagogiques qu'il faut revenir en priorité, avant toute remise en cause des structures scolaires. Etudier le suppression d'une ou deux voies d'enseignement avant d'avoir étudié si les choix pédagogiques sont les bons, c'est évidemment mettre la charrue avant les bœufs.

2. La mission d'intégration

A côté de son rôle de formation, l'école publique a une autre mission : celle de l'intégration de tous les élèves. Tous sont d'accord, mais tous ne parlent pas de la même intégration.

Pour les uns, il s'agit d'intégrer les enfants au milieu de leurs camarades. Dans ce but, toute sélection doit être supprimée, la classe doit être totalement hétérogène. Les élèves en difficulté doivent bénéficier d'un appui « intégré ». La voie unique fait évidemment partie de cette volonté d'intégration.

Pour d'autres, il s'agit d'intégrer les jeunes à la société, pour leur permettre d'y trouver une place et de devenir des adultes actifs et autonomes. La maîtrise des compétences nécessaires à l'acquisition d'un métier revêt alors une importance prépondérante, et il est normal que, à des parcours professionnels différents, corresponde une préparation scolaire différenciée. Il convient en particulier d'éviter que l'élève soit découragé dans ses apprentissages, soit parce qu'il a trop de difficultés pour suivre la majorité de sa classe, soit parce qu'il a trop de facilité et s'ennuie à l'école. La sélection des élèves pour constituer des classes le plus homogène possible constitue alors un moyen de mettre les élèves à l'aise dans leur scolarité et de mieux les préparer à s'intégrer dans la vie adulte.

Affirmer simplement que la mission d'intégration de l'école impose la voie unique mérite en tout cas vérification.

3. L'exemple de la Finlande

Les partisans de la voie unique aiment à citer le modèle de la Finlande. Ils oublient de préciser que les bons résultats obtenus par ce pays dans les études PISA sont dopés par les résultats obtenus dans les campagnes, là où la population est extrêmement homogène. Si l'on étudie séparément les résultats des villes, dont la population est plus

hétérogène, on constate soudain qu'ils sont moins bons, et en tous cas inférieurs à ceux obtenus dans les cantons de Fribourg et du Valais. Gardons-nous donc de ces comparaisons qui n'ont qu'une portée très limitée : la rigueur scientifique s'accomode mal des ces comparaisons entre deux systèmes présentant plusieurs variables.

4. Le « recouvrement »

Les partisans de la voie unique évoquent le phénomène du « recouvrement » : lors des épreuves cantonales de référence, on observe que les meilleurs élèves d'une voie obtiennent des résultats meilleurs que les moins bons dans la voie supérieure. C'est certainement exact et regrettable. Mais cela met en cause non pas les voies séparées, mais la sélection qui y conduit.

Sur base des travaux de Piaget, on a progressivement renoncé à la pratique d'*examens* pour déterminer l'orientation des élèves, c'est-à-dire à prendre en compte leurs *résultats* lors d'épreuves uniformisées. On a préféré une orientation basée sur l'évaluation des élèves, évaluation dans laquelle la psychologie joue un rôle important*. C'est un choix, consacré par EVM. Il est donc normal que, lorsque l'on compare les *résultats* obtenus lors des épreuves de référence, l'orientation puisse paraître inadéquate. Il n'est pas cohérent de sélectionner les élèves en fonction de certains critères (*observation*) et, ensuite, sur la base d'autres critères, s'étonner que cette sélection semble inadéquate. C'est cette erreur de méthode qui conduit Mme la Conseillère d'Etat à s'inquiéter du phénomène de « recouvrement » décrit.

A ce phénomène, il n'est possible que d'apporter l'une des deux réponses suivantes :

- ou bien on confirme le choix de l'orientation sur la base de l'évaluation de l'élève, et le phénomène du recouvrement, qui prend en compte ses *résultats*, est sans importance
- ou bien on s'intéresse réellement aux *résultats* de l'élève, et on admet que la sélection doit se faire sur la base d'examens ou de tests.

Prendre du phénomène du « recouvrement » prétexte à supprimer les filières exprime simplement une incohérence méthodologique, que la minorité de la commission se permet de dénoncer.

5. Les élèves « bons en maths et faibles en langues »

Les partisans de la voie unique évoquent régulièrement le fait que beaucoup d'élèves présentent des compétences différentes selon les disciplines. On cite par exemple les élèves bons en mathématiques et faibles en langues. Cette constatation conduirait à introduire, dans la filière unique, des niveaux différenciés au sein des disciplines.

Nous aimerions d'abord observer que le règlement de la maturité suisse a introduit des options nombreuses, permettant aux élèves d'obtenir une maturité sur la base de disciplines correspondant à leurs intérêts. Ce système a abouti à de nombreux échecs dans les études universitaires, les étudiants, bien que porteurs d'une maturité, présentant trop de lacunes dans les branches qu'ils avaient négligées. Le règlement fédéral de la maturité est en cours de révision, précisément pour augmenter le nombre des disciplines obligatoires pour l'obtention du titre. Ce qui démontre bien la nécessité d'une certaine harmonie dans les niveaux de compétences dans plusieurs disciplines pour qu'un certificat de maturité ait un sens.

^{*} La Loi scolaire précise (art.9, al. 2) « Le passage d'un cycle d'enseignement ou d'un degré scolaire à un autre dépend de conditions relatives à l'âge et aux résultats de l'évaluation de l'élève. » , ce qui est très différent de « l'évaluation des résultats de l'élève »

En réalité, l'élève bon dans une branche et faible dans une autre est, le plus souvent, un élève qui ne travaille que les branches qui l'intéressent, et le rôle de l'école consiste précisément à lui imposer des exigences dans les branches qu'il serait porté à délaisser. Reste qu'on ne peut pas être bon également partout. Nos prédécesseurs avaient introduit un système très simple pour reconnaître l'élève « bon en maths et faible en langues » : celui de la moyenne générale. Dans une certaine limite, il était possible de compenser par de bons résultats dans une branche les faiblesses dans une autre. Mais la moyenne générale a été expressément interdite par la Loi scolaire. On peut se demander si ce mécanisme dans des filières séparées ne serait pas plus simple qu'une organisation en niveaux, très complexe, dans une filière unique.

6. Pas de compétition entre les élèves, pas de classements !

Notre école a également aboli un autre moteur : le mérite. Il ne faut surtout pas mettre en évidence les bonnes performances des élèves. Pas de concours, pas de compétition. Dans l'école tchécoslovaque, pourtant communiste, et tout particulièrement à Prague, tout était matière à concours, aussi bien les disciplines intellectuelles que manuelles, artistiques ou sportives. Presque tous les élèves finissaient par être bien classés quelque part, ce qui constituait un remarquable moteur d'intégration. Notre système part de l'a priori que, lorsqu'on établit une compétition entre les élèves, ce sont toujours les enfants issus de milieux défavorisés ou immigrés qui arrivent à la queue du classement. Et pourtant, il n'y a pas meilleure intégration d'un élève que l'obtention de bons résultats. Que ceux qui prétendent que certaines origines préparent à l'échec assument les qualificatifs de racisme ou de xénophobie que ce préjugé exprime. Quand un enfant d'origine albanaise, par exemple, arrive en tête d'un classement, c'est en réalité toute la communauté dont il est issu qui fait un pas dans l'intégration.

Rétablir un système qui valorise les meilleures performances serait peut-être un moyen plus efficace d'améliorer les performances du système scolaire que l'indifférence de l'hétérogénéité.

7. « Les bons élèves s'en tirent toujours »

L'école publique se focalise sur un problème : lutter contre l'échec scolaire. C'est bien, mais cette préoccupation néglige complètement les bons élèves, qui, dit-on, « s'en tireront toujours ». Cette observation est juste à l'échelon individuel. Mais pas au niveau de la société. La société a besoin d'élites, qui tirent vers le haut leur domaine d'activité et leur profession. S'il est bon élève, l'enfant Rodriguez ou Rochat parviendra toujours à décrocher un diplôme d'ingénieur ou un CFC de menuisier, par exemple. Mais la société a besoin de très bons ingénieurs et de très bons menuisiers, qui soient par exemple excellents en langues aussi. La société a un intérêt vital à pousser les bons élèves le plus haut possible. Les négliger est tout aussi coupable que d'abandonner les plus faibles. Les partisans de la voie unique commettent cette faute.

8. Mais alors, ne retenir que deux filières (postulat Yersin)?

Ces différentes remarques s'opposent à la voie unique, donc au postulat Gilliéron-Zwahlen. Mais qu'en est-il du postulat Yersin? Sélectionner les élèves entre une voie préprofessionnelle et une voie prégymnasiale semble répondre à une certaine logique. Dans les faits, cela revient à déterminer déjà la sortie de la 6^e de façon presque irréversible l'avenir professionnel d'un élève, ce qui est très précoce. Une orientation entre trois voies au moins permet des réorientations plus souple. La minorité de la commission n'est pas convaincue par le système plus rigide de deux voies seulement. Elle préfère au contraire que soient multipliées les possibilités d'orientation et de réorientation au cours de la scolarité secondaire.

9. Ce qui se fait dans d'autres cantons et sur le plan fédéral

Il convient de citer d'abord le cas de Genève, le canton le plus mal classé aux épreuves PISA. Depuis 35 ans, à Genève, trois « collèges » pratiquent l'hétérogénéité. Les résultats dans ces établissements ont été soit moins bons, soit égaux, jamais meilleurs que ceux des autres collèges. Genève s'apprête actuellement à supprimer cette hétérogénéité. Cette observation devrait suffire à rejeter le postulat Gilliéron. Quant au Valais, il pratique une sélection très rigoureuse entre deux voies, sélection qui ne ressemble guère à celle pratiquée dans notre Canton.

Quant à l'harmonisation fédérale, elle prévoit que le gymnase se fasse en quatre ans. Cela signifierait de toutes façons que la 9^e VSB soit assimilée à une première année de gymnase, ce qui est incompatible avec le postulat Gilliéron.

Conclusion:

Améliorer l'efficacité de notre système scolaire oblige à reconsidérer plusieurs éléments des pratiques pédagogiques appliquées dans la scolarité obligatoire. Soutenir aujourd'hui le postulat Alain Gilliéron et le postulat Marcel-David Yersin consiste à donner un signe politique privilégiant une refonte de l'organisation de l'enseignement secondaire et écartant les autres questions soulevées par le présent rapport. Ce signe politique, la minorité de la commission refuse de le donner. Elle vous invite donc à ne pas transmettre ces postulats au Conseil d'Etat.

Pour la minorité de la commission :

Jacques-André Haury

Lausanne, le 2 octobre 2007